

Politique relative aux risques en matière de durabilité

En mars 2018, la Commission européenne a publié un plan d'action pour financer une croissance durable comportant notamment trois recommandations ciblant le secteur financier :

- Réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables en vue de parvenir à une croissance durable et inclusive ;
- Gérer les risques financiers induits par le changement climatique, l'épuisement des ressources, la dégradation de l'environnement et les problématiques sociales ;
- Favoriser la transparence et une vision de long terme dans les activités économiques et financières.

A ensuite été adopté le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ce règlement établit des règles harmonisées relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité des produits financiers.

1/ Informations sur les risques de durabilité

QUILLIEC INVEST ne met pas en place de politique systématique de sélection de produits fondée sur des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance.

La sélection des produits repose principalement sur des critères financiers, économiques et patrimoniaux, en adéquation avec le profil et les objectifs du client.

La prise en compte de critères de durabilité dépend exclusivement des préférences exprimées par le client lors du recueil de ses objectifs d'investissement.

En l'absence de préférence exprimée, le cabinet ne privilégie pas spécifiquement les produits intégrant des critères ESG.

Assurance

En matière assurantielle, il est rappelé que l'assureur doit proposer aux souscripteurs ou aux adhérents des unités de compte contribuant au financement de la transition énergétique, à

QUILLIEC INVEST

EURL au capital de 2500,00 Euros – Siège Social: 35 Avenue Mahieu 94100 Saint-Maur-Des-Fossés

Email : contact@quilliec-invest.fr – Tél : 06 99 23 09 56

Inscrit au RCS de Créteil – N° Siret : 899 217 640 000 15 – Code APE 7022Z

Immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 21005887 (www.orias.fr). Membre de la CNCEF association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Liste de nos statuts règlementés:

-Conseiller en investissements financiers (CIF)

-Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)

Sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris

Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle conformes au code des Assurances



l'investissement socialement responsable ou au financement d'entreprises solidaires d'utilité sociale conformément à l'article L.131-1-2 du Code des assurances.

En ce qui concerne les produits assurantiels proposés par QUILLIEC INVEST, le client est invité à se reporter aux informations disponibles sur le site internet des sociétés de gestion concernées pour apprécier les caractéristiques de durabilité des supports.

2/ Politique de rémunération

La politique de rémunération de QUILLIEC INVEST n'encourage pas la prise de risques excessive en matière de durabilité.

La structure de rémunération ne favorise pas la commercialisation de produits spécifiques intégrant des critères ESG.

Les produits intégrant des caractéristiques de durabilité ne sont conseillés que lorsqu'ils répondent aux objectifs et préférences exprimés par le client.

Cette politique est révisée annuellement ou lors de toute évolution réglementaire.

QUILLIEC INVEST

EURL au capital de 2500,00 Euros – Siège Social: 35 Avenue Mahieu 94100 Saint-Maur-Des-Fossés

Email : contact@quilliec-invest.fr – Tél : 06 99 23 09 56

Inscrit au RCS de Créteil – N° Siret : 899 217 640 000 15 – Code APE 7022Z